

délibération D_2025_3_3

OBJET : Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent d'investissement 2024 au budget primitif 2025 pour la somme de 188 468,13 € au compte R001.
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 au budget primitif de 2025 pour la somme de 156 076,72 € en investissement au compte R1068 et le solde soit 94 432,94 € au compte R002.